

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2019

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 14 Votants : 18

Date de la convocation : 26/03/2019

Présents: COURTOIS-PAULUS A, GEORGE M, AUBERTIN V, BONNAVENTURE C, MOUGEL D, CARITEAU J-P, COLIN R, COUTINHO V, MAILLARD E, MANGEOL S, MATHIEU M, RICHARD P-A, VAUTRIN-ROLLOT A et VUILLEMIN E.

Absents excusés : Sébastien HACH a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS

Myriam THIEBAUT a donné pouvoir à Valérie AUBERTIN

Agnès COLIN a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT

Michel GEORGEL a donné pouvoir à Michel GEORGE

Absente : Armelle SERVIRANCKX

Le jeudi 4 avril 2019 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Madame Anne COURTOIS-PAULUS, Maire.

Entendu les explications et précisions apportées quant au compte-rendu de la séance du 12 mars 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sauf mention contraire,

* **NOTE** le report à la prochaine séance de l'examen du 1^{er} point portant sur le nombre d'adjoints,

Entendu la lecture des prévisions pour chacune des lignes budgétaires et après avoir obtenu diverses précisions,

* **VOTE** (17 Pour et 1 Abstention) **les Budgets 2019** ainsi qu'il suit :

Le budget annexe **Forêt** qui s'équilibre

à 197 667,58 € en section d'Investissement
et à 573 688,55 € en section de Fonctionnement

Le budget **Principal** qui s'équilibre

à 1 874 186,07 € en section d'Investissement
et à 2 274 591,26 € en section de Fonctionnement

* **MAINTIEN** (15 Pour et 3 contre), pour 2019, **les taux** ainsi qu'il suit :

Taxe d'Habitation : 7,73 %

Taxe Foncière Propriété Bâtie : 7,35 %

Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 18.10 %

* **PREND acte des participations** suivantes :

- Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny : 8 598,12 €

- Syndicat Mixte d'Informatisation Communale : 1 310,00 €

Dans le cadre de la construction du Pôle de santé de Hadol et des demandes de subventions au titre de la D.E.T.R et du dispositif LEADER (13 Pour et 5 Abstentions)

* **CONDITIONNE** la construction du Pôle de Santé de Hadol à l'accord préalable des professionnels de santé de s'y installer,

* **APPROUVE** le projet de construction du Pôle de Santé de Hadol et le plan de financement ci-dessous :

Principaux postes de dépenses	Montants prévus H.T	Principaux postes de recettes	Montants attendus
Démolition préalable	12 000,00 €	D.E.T.R	404 800,00 €
M.O, O.P.C, S.P.S,	150 000,00 €	Programme Leader	60 000,00 €
Travaux	850 000,00 €	Emprunt	547 200,00 €
Total	1 012 000,00 €	Total	1 012 000,00 €
TVA	202 400,00 €	Emprunt	202 400,00 €

Concernant la demande de prise en charge des frais de déplacements des bénévoles de la B.M.H,

* **SUSPEND** sa décision et sollicite un complément d'information,

Entendu le préambule de Mme Valérie AUBERTIN, Adjointe déléguée, rappelant que l'organisation de la compétence « Transports Scolaires » a été confiée à la Région Grand Est par la Communauté d'Agglomération d'Epinal sur son territoire et que suite à une concertation entre la Région Grand Est, la C.A.E et la Commune, une dérogation exceptionnelle sur les horaires de classe a été accordée à la commune de Hadol pour l'année 2018/2019 étant précisé que le surcoût pour les transports lié à la non modification des horaires de classe sera partagé par le biais d'une convention entre la Région Grand Est et la Commune,

* **AUTORISE** (11 Pour, 6 Abstentions et 1 contre), Madame le Maire à signer la convention de participation financière telle que présentée soit 5 000,00 € à la charge de la commune,

Etant rappelé que les terrains communaux vacants ont été attribués par délibération du 18 octobre 2018,

* **AUTORISE** (10 Pour, 6 Abstentions et 2 contre), Madame le Maire à signer les baux à intervenir et à insérer les clauses environnementales telles que préconisées par le conseiller de la Chambre d'Agriculture des Vosges,

* **ACCEPTE de vendre** (17 Pour et 1 Abstention) à M. HUMBERTCLAUDE et Mme VUILLEMIN, 50 ca détachés de la parcelle cadastrée AB 293 lieudit « Village de Buzegney» selon le plan présenté au prix de 500,00 €, frais de bornage et d'acte à leur charge,

* **AUTORISE** (11 Pour, 4 contre et 3 Abstentions) Madame le Maire à signer l'avenant N°1 au bail du cabinet médical sis 40 Place de la Mairie, conclu avec M.SIMONIN, tel que présenté portant sur l'autorisation de sous-location à des professionnels de santé uniquement,

* **DECIDE** de régir la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir, ainsi qu'il suit :

- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit
- La dispersion des cendres sera consignée sur un registre spécial en mairie.
- L'identification de la dispersion des cendres est assurée par l'apposition d'une gravure, facturée à la famille par les pompes funèbres, sur la stèle du souvenir.
Un seul modèle de gravure sera autorisé.
- Aucun ornement ne peut être disposé sur l'espace de dispersion.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La construction du futur casernement des Sapeurs-Pompiers Hadol-Dounoux est en phase d'Avant-Projet-Définitif. A noter que l'étude de sol a révélé la nécessité de prévoir un renforcement des fondations.

Concernant la construction du Pôle de Santé, après consultation et analyse des offres reçues, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à Vosges Architecture.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23h15.

Fait à Hadol, le 13 avril 2019

Le Maire,

Anne COURTOIS-PAULUS



La secrétaire de séance,

Valérie AUBERTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'VA', with a large, sweeping flourish underneath.